



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 75679

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de suppression de l'histoire et de la géographie des terminales scientifiques. Parce qu'elles sont, par nature, disciplines de la cité et formatrices du citoyen, l'histoire et la géographie ont été présentes tout au long de l'enseignement secondaire au XXe siècle et début du XXIe siècle jusqu'à son achèvement. En outre, elles ont été, et restent pour les catégories les plus défavorisées, des voies d'accès à l'insertion sociale et nationale grâce à une culture envisagée comme un instrument de dialogue social fournissant un socle de référents communs. L'histoire et la géographie ne se bornent pas à emmagasiner des connaissances, mais elles deviennent maîtresses de raisonnement. Pour tout citoyen, il est fondamental de prendre parti, en toute connaissance de cause, de se décider face à n'importe quelle situation. L'absence d'un enseignement obligatoire d'histoire et de géographie en terminale scientifique ne permettra pas aux élèves qui se destinent à préparer les concours commerciaux des écoles de commerces (HEC, ESCP, etc.), des concours scientifiques (agrotourisme), des écoles d'ingénieurs et des instituts politiques ou des études de géographie à l'université, de recevoir un enseignement cohérent et construit selon l'itinéraire d'un cours consacré au décryptage du monde actuel. Avec ce projet sanctionnant le tronc commun en fin de première S, la classe de terminale scientifique se trouverait décrochée de l'enseignement secondaire. On aboutit à une rupture de la chaîne des enseignements. Cette spécialisation, à outrance, qui fait le pari de former davantage de scientifiques est une politique à courte vue. Elle aura des répercussions sur les programmes obligeant les élèves scientifiques et des autres séries du tronc commun à faire, en deux ans, ce qu'ils font actuellement en trois ans. Une option proposée en terminale, mise en concurrence avec d'autres options scientifiques, ne sera pas prise par tous les élèves et introduira une inégalité parmi les lycéens qui ont le droit de recevoir une formation historique, géographique et citoyenne. Il souhaite donc connaître les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme à ces perspectives.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté, le 13 octobre 2009, les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de

spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent deux heures trente de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales, communes à tous les élèves des premières générales. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre, en réalité, cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Christian Hutin](#)

Circonscription : Nord (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75679

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3833

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4739